



Renseignements importants

Changement de compagnie d'assurance pour le régime d'assurance-vie collective

Ce document vous est fourni par les services des ressources humaines ou de la paie de votre organisation au nom du Comité permanent sur les régimes d'assurance.

CHANGEMENT DE COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR LE RÉGIME D'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

Croix Bleue Medavie remplacera Assomption Vie en tant que compagnie d'assurance pour le régime d'assurance-vie collective. Nous vous prions de bien vouloir examiner les renseignements ci-dessous décrivant les répercussions de ce changement qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2019.

NOUVEAU PROCESSUS DE DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSURANCE-VIE SUPPLÉMENTAIRE* À TITRE DE DEMANDEUR TARDIF

Par le passé, chaque année au cours du mois de mai, les employés avaient la possibilité de présenter une demande de couverture d'assurance-vie supplémentaire* (*maintenant appelée « facultative ») ou d'assurance pour personne à charge.

À compter du 1^{er} mai 2019, ils auront la possibilité de présenter une demande de couverture d'assurance-vie supplémentaire* (*facultative) à titre de demandeur tardif en tout temps. La déclaration d'état de santé sera toujours requise et la couverture entrera en vigueur seulement sur approbation de la compagnie d'assurance.

ASSURANCE-VIE POUR PERSONNES À CHARGE

Au cours du mois de mai de chaque année, les employés continueront d'avoir la possibilité d'ajouter l'assurance-vie pour personnes à charge sans fournir de déclaration d'état de santé. Il faudra tout de même remplir un formulaire d'adhésion/de changement (en cochant la case) indiquant que l'employé a sélectionné l'assurance-vie pour personnes à charge. Les retenues à la source devraient commencer en mai pour la couverture en juin.

FOIRE AUX QUESTIONS

Les personnes avec Assomption Vie qui bénéficient actuellement d'une exonération des primes et à qui un agent de traitement des cas est affecté se verront-elles affecter un nouvel agent de traitement des cas avec Croix Bleue Medavie?

Oui, un nouvel agent de traitement des cas sera affecté aux employés relevant de Croix Bleue Medavie qui ne bénéficient pas de la couverture du régime ILD. Les personnes concernées recevront une lettre de Croix Bleue Medavie indiquant ses coordonnées.

Les employés qui bénéficient de la couverture du régime ILD conserveront le même agent de traitement des cas.

Des changements seront-ils apportés au processus de soumission de réclamation du régime d'assurance-vie?

Non, Croix Bleue Medavie demandera les mêmes renseignements.



COMITÉ PERMANENT SUR LES RÉGIMES D'ASSURANCE

Lorsque les personnes en congé décident de maintenir la couverture de leurs avantages sociaux, elles envoient le paiement de leurs primes au régime d'assurance-vie à Vestcor. Cependant, dans le cas des régimes de soins médicaux, de voyage et de soins dentaires, elles envoient le paiement de leurs primes directement à leur employeur. Les personnes doivent-elles continuer à envoyer leurs chèques pour le paiement de leurs primes au régime d'assurance-vie à Vestcor?

Oui, le paiement des primes au régime d'assurance-vie doit être envoyé à Vestcor. Le paiement des primes aux régimes de soins médicaux, de voyage et de soins dentaires doit être envoyé directement à l'employeur.

Croix Bleue Medavie sera-t-elle également responsable du programme de transformation de l'assurance-vie collective?

Oui, à compter du 1^{er} mai, Croix Bleue Medavie administrera le programme de transformation de l'assurance-vie collective.

Le 1^{er} mai 2019, qu'advient-il des réclamations dans le cadre de l'exonération des primes qui sont en cours de traitement avec Assomption Vie?

Assomption Vie continuera à évaluer les réclamations jusqu'au 30 avril 2019. Elle transférera les dossiers actifs à Croix Bleue Medavie après avoir pris une décision à l'égard du dossier et le traitement final.

Que se passe-t-il si un employé interjette appel de la décision d'Assomption Vie après le transfert du dossier à Croix Bleue Medavie?

Si Assomption Vie a rejeté la demande et que l'appel de la décision est reçu avant le 1^{er} mai 2019, l'appel sera examiné par Assomption Vie jusqu'à ce qu'une décision soit prise. Si l'appel est reçu après le 1^{er} mai 2019, celui-ci sera examiné par Croix Bleue Medavie.

REMARQUE

Quelques modifications seront apportées aux formulaires de demande qui seront disponibles sur le site Web Vestcor.org/avantages_sociaux à partir du 1^{er} mai 2019.